

REGLEMENT DES EPREUVES



TRIATHLON DE LA BASE DE LA CHESNAIE

SAMEDI 14 JUILLET 2018

1ERE EDITION

TRIATHLON ENFANT – TRIATHLON XS – TRIATHLON S OU RELAI

Le Triathlon de la Base de la Chesnaie est organisé par TRIATHLON BASE DE LA CHESNAIE.
L'épreuve est régie et arbitrée selon le règlement de la Fédération Française de Triathlon 2018.
L'engagement pour l'une des épreuves de la journée vaut acceptation du règlement.
Drafting interdit sur toutes les épreuves
Participant HANDISPORT : contact conseillé avec l'association : triathlon.chesnaie@outlook.fr

ARTICLE 1 : Epreuves au programme

Le Samedi 14 Juillet 2018

Triathlon S et RELAIS (750 m / 22 km / 5 km)

L'épreuve pourra être réalisée en individuel ou en relais par équipe de 3 ou de 2.

L'épreuve donnera lieu à un classement et un chronométrage.

Le nombre maximum de dossards est fixé à 350, 50 équipes relais (2 dossards) et 250 individuels.

Le retrait des dossards se fera à partir de 14h30.

Le briefing obligatoire se fera à 15h45 dans le parc de transition.

Le départ sera donné à 16h00. Départ différé pour les Femmes, Handisport et équipes relais.

L'épreuve de natation se déroule en plan d'eau et est constitué d'une boucle de 750 m, départ dans l'eau.

L'épreuve de cyclisme est constituée de 2 boucles de 11 kms.

L'épreuve de course à pied est constituée de 2 boucles de 2.5 kms.

Remise des récompenses à 18h30.



Triathlon XS (350 m / 11 km / 2.5 km)

L'épreuve sera réalisée en individuel

L'épreuve donnera lieu à un classement et un chronométrage.

Le nombre maximum de dossards est fixé à 250.

Le retrait des dossards se fera à partir de 11h30.

Le briefing obligatoire se fera à 13h15 dans le parc de transition.

Le départ sera donné à 13h30. Départ différé pour les Femmes et Handisport.

L'épreuve de natation est constituée d'une boucle de 350m en plan d'eau.

L'épreuve de cyclisme est constituée de 1 boucle de 11 kms.

L'épreuve de course à pied est constituée de 1 boucle de 2.5 kms.

Remise des récompenses à 18h00.

Triathlon 10-13 ans (150 m / 5 km / 1.6 km)

L'épreuve sera réalisée en individuel

L'épreuve donnera lieu à un classement et un chronométrage.

Le nombre maximum de dossards est fixé à 100.

Le retrait des dossards se fera à partir de 9h00.

Le briefing obligatoire se fera à 10h45 dans le parc de transition.

Le départ sera donné à 11h00.

L'épreuve de natation est constituée d'une ligne droite de 150m en plan d'eau.

L'épreuve de cyclisme est constituée de 1 boucle de 5 kms.

L'épreuve de course à pied est constituée de 1 boucle de 1.6 kms.

Remise des récompenses à 12h00.

Triathlon 6-9 ans (350 m / 1.6 km / 450m)

L'épreuve sera réalisée en individuel

L'épreuve donnera lieu à un classement et un chronométrage.

Le nombre maximum de dossards est fixé à 100.

Le retrait des dossards se fera à partir de 9h00.

Le briefing obligatoire se fera à 10h15 dans le parc de transition.

Le départ sera donné à 10h30.

L'épreuve de natation est constituée d'une ligne droite de 50m en plan d'eau.

L'épreuve de cyclisme est constituée de 1 boucle de 1.6 kms.

L'épreuve de course à pied est constituée de 1 boucle de 450 m.

Remise des récompenses à 12h00.

ARTICLE 2 : Conditions de participation

L'épreuve est ouverte à tous les licenciés de la FFTRI qui possèdent une licence fédérale et à tous les non licenciés sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition du Triathlon, daté de moins d'un an à la date de l'épreuve (Code du Sport, Art L231.2-1) et sur acquisition d'une licence journée.

ARTICLE 3 : Inscriptions

Les inscriptions se dérouleront uniquement par internet via le site ESPACE COMPETITION, le

règlement financier sera réalisé via un site sécurisé, sous la responsabilité d'ESPACE COMPETITION.

Des frais de commissions sont pris par le prestataire en plus de votre inscription.

Tout dossier incomplet 15 jours avant la course sera annulé par l'organisateur et supprimé de la liste des inscrits sans remboursement du participant.



ARTICLE 4 : Retrait des dossards

Chaque participant devra retirer son dossard suivant les horaires de chaque course, sur présentation de sa licence valide.

Conformément à la réglementation fédérale, le dossard d'un licencié FFTRI pourra être retiré par un autre licencié FFTRI du même club, sur présentation de sa licence fédérale et d'une pièce d'identité, ainsi que la licence fédérale du concurrent concerné.

Les numéros de dossards seront attribués par l'organisateur, il ne sera en aucun cas possible d'effectuer des modifications.

ARTICLE 5 : Remboursement des inscriptions en cas de forfait

En cas d'annulation ou de non-participation à l'épreuve, le participant ne pourra prétendre à un remboursement des droits d'inscription.

Seul, le remboursement en cas de non-participation à l'épreuve sera possible sur présentation d'un certificat médical justifiant l'incapacité de l'athlète à participer.

ARTICLE 6 : Arbitrage et règles applicables sur la course

Chaque athlète devra suivre les directives et instructions de tous les arbitres de la course. Ils sont les seuls habilités à appliquer le règlement.

Les sanctions et pénalités possibles sont celles prévues par le règlement 2016 de la FFTRI. Les arbitres veilleront à ce que le règlement soit respecté.

ARTICLE 7 : Accès à l'aire de transition

Le parc à vélo est accessible :

Sur présentation à l'entrée, casque homologué à coque rigide obligatoirement sur la tête, jugulaire serrée, dossard porté.

Après contrôle visuel uniquement de votre équipement par les arbitres.

Le déplacement à vélo est interdit dans l'aire de transition.

A l'issue de l'épreuve, l'athlète ne pourra quitter le parc à vélo que sur présentation de son dossard.

ARTICLE 8 : Equipes Relais

La course relais se fera par équipe de 3 sur le Triathlon S.

Chaque discipline doit être entièrement courue par la même personne.

Les Triathlètes en relais ont obligation de rester dans l'aire de transition tant qu'ils n'ont pas réalisé leur épreuve. Ils ne doivent pas gêner le bon déroulement de la course des autres concurrents.

C'est la puce qui sert de relais, le passage se faisant de la main à la main.

ARTICLE 9 : Natation

Le corps arbitral procédera à la prise de température de l'eau avant l'épreuve.

Le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°.

Le port du bonnet de bain, fourni par l'organisation et remis lors du retrait du dossard, est obligatoire.

L'utilisation d'accessoires type gants, palmes, tubas est proscrite.

Les concurrents doivent suivre le parcours balisé.



ARTICLE 10 : Cyclisme

Seuls les concurrents sont autorisés à entrer dans le parc à vélo.
Les vélos seront posés à l'emplacement numéroté selon le numéro de dossard.
La course est prévue sans aspiration-abri (drafting). Tout concurrent enfreignant cette règle se verra infliger une pénalité.
Le dossard est porté ou accroché dans le dos.
La course cycliste est prévue sur une route non fermée à la circulation dans sa totalité.
Le code de la route doit être impérativement respecté sous peine de disqualification.
Le port d'un casque à coque rigide est obligatoire. Il doit être mis, jugulaire serrée, avant de prendre son vélo, et ne peut être enlevé qu'après avoir rangé son vélo.
La circulation dans le parc à vélo se fait à pied.
Toute forme d'aide extérieure, autre que l'organisation est interdite.
Prolongateur et roues doivent être conformes à la réglementation FFTRI.
Il est interdit de jeter les éventuels déchets hors des zones de propreté.

ARTICLE 11 : Course à Pied

Le dossard doit être porté devant et accroché par au moins 3 points d'attache.
Il est interdit de courir torse nu.
Le balisage et les indications des bénévoles situés sur le parcours doivent être strictement respectés, sous peine de disqualification. Des ravitaillements sont mis en place par l'organisation sur le parcours pédestre.

ARTICLE 12 : Sécurité des concurrents

La sécurité des concurrents sera assurée tout au long de l'épreuve : canoë ou bateau électrique pour la natation, moto pour la partie cycliste, vtt pour la partie course à pied.
La sécurité médicale sera assurée par un prestataire agréé.

ARTICLE 13 : Arrêt pour raison de santé

Tout officiel, médecin, arbitre peut interdire à un concurrent de continuer l'épreuve si son état de santé l'exige.

ARTICLE 14 : Respect de l'environnement

Sur la partie cycliste, il est interdit de jeter, même accidentellement, quoique ce soit sur la route ou dans la nature. Si vous perdez quelque chose, vous devez vous arrêter, revenir en arrière, sans gêner les autres concurrents, et récupérer ce que vous avez laissé tomber.
Sur la partie pédestre, des zones de propreté seront mises à votre disposition au niveau des points de ravitaillement. Tout manquement à ce point de règlement sera suivi d'une disqualification immédiate.

ARTICLE 15 : Restitution du matériel

Les puces électroniques devront être rendues dès la fin de la course.
Toute puce manquante sera facturée par l'organisation au participant.

ARTICLE 16 : Dopage

L'organisateur est en parfaite adéquation avec la FFTRI et sa lutte contre le dopage. Tous les concurrents peuvent faire l'objet de tests avant et après la course. En vous inscrivant, vous acceptez d'être soumis à ces tests et de respecter les pénalités associées à ces règles anti-dopage.

ARTICLE 17 : Remise des prix

Une grille de prix sera établie, il n'y aura pas de cumul de prix possible.
Les lots et récompenses ne seront distribués qu'à la seule condition d'être présent sur le podium lors de l'appel. Les athlètes devront, à ce titre, se tenir à disposition de l'organisation, en tenue du club.



ARTICLE 18 : Annulation - Modification

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent.

Dans l'hypothèse d'annulation d'épreuve pour toute raison hors de contrôle de l'organisation, et en particulier, tout cas de force majeure, toutes décisions des autorités publiques, tous risques d'intempéries, l'organisateur n'encourra aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard des concurrents et les frais d'inscription resteront acquis au club BASE DE LA CHESNAIE TRIATHLON. Les concurrents renoncent par avance à toute réclamation ou demande de remboursement.

Annulation et remboursement possible jusqu'au 14 juillet 2017 sur présentation d'un certificat médical ou attestation médicale. Le remboursement se fera alors à la hauteur de 100% du montant de la course (les frais d'inscription internet resteront à la charge du compétiteur). Passé cette date, aucun remboursement ne sera accepté.

Les inscriptions se faisant en ligne, les concurrents renoncent d'ores et déjà à toutes réclamations ou demande de modification qu'elle quelle soit.

ARTICLE 19 : Droits à l'image

De par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leur ayant-droits, tels que partenaires ou médias, à utiliser les images fixes ou audio-visuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître au Triathlon de la Base de la Chesnaie.

Dans le cas contraire, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur.

ARTICLE 20 : Assurance

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile organisateur pour tout dommage général du fait d'un manquement.

Les concurrents sont couverts par une assurance individuelle accident rattachée à leur licence FFTRI ou Pass journée.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol, de bris de matériel ou de dégradation, d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, d'accident provoqué par le non-respect des consignes de l'organisateur ou d'utilisation de matériels défectueux.

ARTICLE 21 : Acceptation du règlement

Chaque participant déclare avoir pris connaissance du règlement de l'organisation et s'engage à en respecter les clauses et à accepter les décisions du comité d'organisation et ou de la FFTRI.

L'inscription à l'épreuve vaut acceptation du présent règlement.